

LISTE DE CONTRÔLE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DES SOCIÉTÉS

Si vous possédez une société au Canada, vous devrez probablement soumettre une déclaration de revenus T2 à l'Agence du revenu du Canada (ARC) chaque année pour déclarer et payer l'impôt sur le revenu des sociétés. Aussi connu sous le nom de « déclaration de revenus des sociétés », le formulaire T2 s'applique à toutes les sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC) et se fonde sur l'exercice d'une société. N'oubliez donc pas de transmettre votre déclaration dans les six mois suivant la fin de votre exercice.



Cette liste de contrôle peut vous aider à préparer votre déclaration de revenus T2 et à vous assurer que vous avez tous les renseignements nécessaires pour soumettre votre déclaration avec exactitude et à temps.



Ce qu'il vous faut pour commencer

Rassemblez ces renseignements essentiels sur l'entreprise:

- Début et fin de l'exercice
- Nom légal de l'entreprise
- Renseignements sur les actionnaires
 - Nom des actionnaires
 - Numéro d'entreprise (NE) ou numéro de compte de la société de personnes
 - Numéros d'assurance sociale (NAS)
 - Numéro de fiducie
 - Pourcentage des actions ordinaires
 - Pourcentage des actions privilégiées
- Numéro d'entreprise enregistré auprès de l'ARC
- Numéro de taxe sur les produits et services (TPS) et taxe de vente harmonisée (TVH) (et montant perçu)
- Code d'activité économique
- Coordonnées de la société



Formulaires et annexes fiscaux clés

Assurez-vous d'avoir ces renseignements clés à portée de la main pour votre entreprise:

- T2 Déclaration de revenus des sociétés
- Codes de l'index général des renseignements financiers (IGRF)
 - un ensemble de codes utilisés au Canada pour organiser et déclarer les données financières dans les déclarations de revenus des sociétés
- Annexes de l'ARC (et toutes les annexes applicables)
 - Annexe 4 - Continuité des pertes de la société
 - Annexe 8 - Déduction pour amortissement
 - Annexe 50 - Renseignements sur les actionnaires
 - Annexe 100 - Bilan
 - Annexe 125 - État des résultats



États financiers

Préparez vos principaux rapports financiers:

- État des résultats (revenus et dépenses)
- Bilan (actifs, passifs et capitaux propres)
- État des flux de trésorerie



Dépenses d'entreprise courantes

Assurez le suivi de toutes les dépenses admissibles afin de maximiser les déductions, et conserver tous les reçus:

- Salaires et traitements
- Fournitures de bureau
- Publicité et marketing
- Loyer et services publics
- Assurance
- Créances irrécouvrables
- Acquisitions ou dispositions d'immobilisations
- Kilométrage/Utilisation d'un véhicule



Actionnaires et prêts

Maintenez ces chiffres à jour:

- Prêts à un actionnaire
- Dividendes payés
- Opérations d'une partie liée



Crédits d'impôt et pertes

Demandez et appliquez ces crédits pour réduire votre impôt à payer:

- Crédits d'impôt fédéral et provincial admissibles
- Pertes d'entreprise et soldes à reporter
- Explication de la déduction pour petite entreprise (en vertu de crédits d'impôt particuliers)



Production et dates limites de production

Soumettez votre déclaration à temps et évitez les pénalités:

- Dates de paiement final : Deux mois après la fin de l'exercice si le revenu imposable est inférieur à 500 000 \$, ou trois mois après la fin de l'exercice si le revenu imposable est supérieur à 500 000 \$
- Assurez-vous de verser vos acomptes provisionnels
- Pénalité pour production tardive : Minimum de 100 \$ ou plus, en fonction de l'impôt à payer



Autres déclarations importantes relatives à l'impôt

En plus de la déclaration T2, vous devez peut-être produire les documents suivants:

- Déclarations relatives à la paie
- Déclarations de la TPS/TVH

L'utilisation d'un logiciel approuvé par l'ARC comme TurboImpôt Entreprise Revue-conseils simplifie le processus, pour que vous ayez l'esprit tranquille à chaque étape de la déclaration. Si vous avez des questions, des experts de TurboImpôt peuvent réviser votre déclaration T2 pour s'assurer que vous obteniez toutes les déductions auxquelles vous avez droit, afin que vous conserviez plus d'argent pour votre entreprise.